

Conditions Générales de Ventes DES SÉJOURS GROUPES

(Mise à jour le 12/03/2025)



PREAMBULE

Le CENTRE SPORTIF DU GARD est un établissement public administratif géré en régie départementale autonome et dotée de sa personnalité morale et financière. Les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours sont déterminées par la loi n°92 645 du 13 juillet 1992 (J.O. du 17 juin 1994) et le décret n° 94-490 du 15 juin 1994 pris en application de l'article 31 de cette loi, notamment codifiés sous les articles L 211-1 et suivants du code du tourisme et les articles R 211-1 et suivants du même code.

L'objet des présentes Conditions Générales de Vente (ci-après, les "CGV") est de fixer les obligations respectives entre la régie départementale « Centre Sportif du Gard » et ses clients dans leurs relations contractuelles relatives à la vente de séjours et de prestations de services.

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux professionnels du tourisme (agences de voyages, agences événementielles, autocaristes, etc.) ou aux personnes physiques ou morales effectuant une réservation dans le cadre de leur activité personnelle, professionnelle ou associative. Les clauses figurant dans les présentes conditions, annulent et remplacent celles parues précédemment. Tout autre document que les CGV et notamment les flyers, catalogues, publicités, brochures commerciales n'a qu'une valeur informative et indicative.

L'achat de séjours ou de prestations de services implique de la part de l'acheteur l'acceptation de l'ensemble des dispositions des conditions générales de vente ci-dessous énumérées, sauf accord dérogatoire écrit par le centre sportif du Gard. LE CENTRE SPORTIF DU GARD se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales à tout moment, sans préavis, étant entendu que de telles modifications seront inapplicables aux réservations préalablement acceptées par le service commercial du centre sportif. Le contrat de l'acheteur est régi par les conditions de vente en vigueur au jour de la passation de sa commande.

1. DROIT APPLICABLE ET JURIDICTIONS COMPÉTENTES

Les présentes conditions générales de vente, et plus généralement, le contrat que l'acheteur conclut avec LE CENTRE SPORTIF DU GARD sont soumis au droit français. Tout litige relatif à leur interprétation et/ou à leur exécution relève des tribunaux français.

2. MODALITÉS D'APPLICATION DES TARIFS

Les tarifs sont à la personne ou forfaitaire selon la nature des prestations et la période choisie. Les tarifs présentés en brochure sont indiqués toute taxe comprise (TTC) et comprennent la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). La TVA est susceptible de modification dans les conditions précisées ci-après. Les tarifs présentés en brochure ne comprennent pas la taxe de séjour.

3. MODALITÉS DE REVISION DES TARIFS

La période de validité des prix mentionnés dans les brochures commerciales s'applique pour des séjours et des prestations de services entre le 1^{er} septembre et le 30 août de l'année en cours.

LE CENTRE SPORTIF DU GARD se réserve le droit de modifier les prix de ses brochures, tant à la hausse qu'à la baisse, selon l'évolution des données économiques suivantes :

- Coût du transport notamment lié au coût du carburant,
- Frais et taxes (taux de TVA, taxe de transport, taxe de séjour, etc.),
- Coût des prestations externes autres que l'hébergement et la restauration au sein de notre établissement.

La variation de ces données économiques peut entraîner une révision de nos prix. En cas de révision des prix pour l'une des raisons mentionnées précédemment, LE CENTRE SPORTIF DU GARD ne pourra répercuter ces variations qu'à proportion de leur part dans le calcul du prix total de la réservation. Avant acceptation du devis, le prix de vente incluant la hausse sera confirmé à l'acheteur sur le devis qui lui sera adressé. Après signature du devis, une telle modification ne pourra intervenir moins de 30 jours avant le début du séjour.

LE CENTRE SPORTIF DU GARD se réserve le droit d'organiser des opérations promotionnelles dans le respect de la réglementation en vigueur. Les tarifs alors appliqués seront valables uniquement selon les conditions de vente particulières liées à ces opérations.

4. ACCESSIBILITÉ A NOTRE ÉTABLISSEMENT

Les bâtiments ne sont pas tous accessibles et/ou adaptés aux personnes à mobilité réduite. Afin de pouvoir assurer le confort et la sécurité de l'ensemble des participants, les personnes à mobilité réduite doivent obligatoirement, avant toute réservation, fournir au CENTRE SPORTIF DU GARD les informations essentielles sur leur handicap afin de permettre un accueil approprié au besoin.



Notre établissement est destiné à accueillir des clientèles variées (enfants, jeunes, adultes, seniors, familles, etc.) tout au long de l'année et ne dispose d'aucune structure médicale pour accueillir des clients nécessitant l'administration de soins et de matériel spécifique (lit médicalisé, fauteuil roulant, déambulateur, etc.). LE CENTRE SPORTIF DU GARD ne peut donc pas être tenu responsable de la non mise à disposition de matériel spécifique ou de structure non adaptée.

5. RÉSERVATION DE SÉJOUR ET DÉLAIS D'OPTION

5.1 DEMANDE DE RÉSERVATION

Après demande de l'acheteur, LE CENTRE SPORTIF DU GARD établit une proposition de réservation comprenant les éléments constitutifs du séjour et les tarifs. Une option de réservation est enregistrée (sous réserve de disponibilité) dès l'édition du devis avec une durée variable selon la période de la demande de réservation de l'acheteur. Passé ce délai, l'option est dite levée et le devis n'est plus valable.

5.2 CONFIRMATION DE LA RÉSERVATION

Si l'acheteur indique qu'il souhaite confirmer son option, il retourne par courrier ou par mail son devis signé et daté avec la mention « bon pour accord » comprenant l'énumération des différents éléments constitutifs du séjour, des conditions financières accordées et des conditions générales de vente acceptées.

L'option de réservation devient une réservation confirmée à réception du devis signé par les parties et du versement de l'acompte (ou du bon de commande pour les collectivités) dans un délai de 10 jours.

Pour les réservations effectuées plus de 90 jours avant le début du séjour, un 1er acompte de 30% du montant du séjour sera versé lors de la réservation, puis un 2nd acompte de 40% du montant du séjour sera versé 1 mois avant la date de début du séjour.

Pour les réservations effectuées moins de 90 jours avant la date de début du séjour, 1 seul acompte de 70% du montant du séjour doit être versé au moment de la réservation.

Dans tous les cas, le 1er acompte inclura le versement de 100% du montant de l'assurance lorsque celle-ci sera souscrite.

Le solde du séjour et les prestations annexes non prévues dans la réservation sont à régler à réception de facture.

Les règlements devront être effectués soit :

- Par chèque à l'ordre du Payeur départemental et envoyé directement à la Paierie départementale du Gard, 15 boulevard Etienne Saintenac CS 18209 - 30942 Nîmes - Cedex 9 (noter au verso du chèque le numéro du contrat).

- Par virement sur le compte de la paierie départementale en précisant le numéro du contrat. RIB : Code banque : 30001 - Code guichet : 00600 - N° compte : C3010000000 - 46 IBAN : FR28 3000 1006 00C3 0100 0000 046 - BIC : BDFEFRPPCCT

La personne qui réserve pour les autres est responsable solidairement du paiement de tout le prix du séjour. L'acheteur s'engage à solder son séjour au plus tard 30 jours après son départ.

5.3 ANNULATION DE L'OPTION DE RÉSERVATION

LE CENTRE SPORTIF DU GARD se réserve le droit d'annuler les séjours et les prestations annexes à tout moment et sans aucune indemnité en cas de non-réception du devis signé et de l'acompte au jour de la fin d'option.

De même, en cas de défaut de paiement par l'acheteur de factures correspondant à des prestations antérieurement fournies, LE CENTRE SPORTIF DU GARD se réserve le droit d'annuler tout séjour à venir réservé par l'acheteur, et ce à tout moment et sans aucune indemnité.

6. ABSENCE DU DROIT DE RÉTRACTATION

Il est rappelé au client, conformément aux articles L221-28 et L221-5 du Code de la consommation, qu'il ne dispose pas du droit de rétractation. Dès lors, toutes les ventes de séjour sont soumises aux conditions d'annulation et de modification fixées selon l'article ANNULATION PARTIELLE OU TOTALE des présentes conditions générales de vente.

7. ANNULATION PARTIELLE OU TOTALE DU FAIT DE L'ACHETEUR

On entend par annulation totale la renonciation à un séjour, intervenue après la signature du devis. On entend par annulation partielle toute modification intervenue après la signature du devis, portant sur :

- La diminution du nombre de participants,
- La diminution de la durée du séjour,
- La suppression de certaines prestations,
- Toute modification entraînant une baisse du montant du séjour.

L'annulation doit impérativement être confirmée par l'envoi d'un courrier ou d'un mail.

La date d'annulation retenue sera celle de la réception de l'annulation.

Toute annulation totale ou partielle entraînera les frais suivants :

- Plus de 60 jours avant la date du début du séjour : 30 % du montant de la réservation annulée,
- Entre 60 jours et 30 jours : 50 % du montant de la réservation annulée,
- Entre 29 jours et 8 jours : 80 % du montant de la réservation annulée,
- Moins de 8 jours avant la date du début du séjour ou en cas de non-présentation : 100 % du montant de la réservation annulée.

Pour ne pas avoir à payer les frais d'annulation, l'acheteur a la possibilité de se faire remplacer dans les mêmes conditions tarifaires et d'effectifs prévus dans son devis.

Attention : une arrivée ultérieure à celle prévue ou un départ anticipé équivaut à une annulation pour la période de séjour non consommée et ne donne lieu à aucun remboursement, quel qu'en soit le motif.



Si l'arrivée du groupe se fait en dehors des heures d'ouverture du restaurant, et que la prestation restauration était réservée, LE CENTRE SPORTIF DU GARD se réserve le droit de ne pas servir les repas réservés, sans que l'acheteur puisse prétendre à la non-facturation de ceux-ci. Le calcul des frais d'annulation s'effectue sur le montant total du séjour incluant toutes prestations hors taxe de séjour.

Les frais d'annulation sont exigibles intégralement et seront portés sur la facture. La cotisation optionnelle à l'assurance « Annulation et Interruption de séjour », du fait de sa spécificité, reste acquise quelque soient les motifs ou l'ampleur de l'annulation.

8. CLAUSE DE DÉBIT

A titre commercial, LE CENTRE SPORTIF DU GARD accorde un dédit de 10% arrondi au nombre entier supérieur, basé sur le nombre de participants signalé sur le devis, et ce jusqu'à la date d'arrivée. En deçà, l'acheteur s'engage à payer 50 % du montant des séjours non réalisés. Cette clause de dédit est valable uniquement pour les prestations calculées à la personne. Elle ne s'applique pas sur les prestations forfaitaires telles que : transport, excursions, location de matériels ou d'équipements, encadrement d'activités, etc.

9. ANNULATION DU FAIT DU CENTRE SPORTIF DU GARD

LE CENTRE SPORTIF DU GARD peut être amené à modifier ou annuler un séjour ou une activité en cas de participation insuffisante ou d'évènements indépendants de sa volonté nuisant aux prestations réservées. LE CENTRE SPORTIF DU GARD est le seul autorisé à reporter, à modifier ces dites prestations dont l'affectation des lieux d'hébergement et la mise à disposition des installations, et en informera au plus tôt par tout moyen l'acheteur. En dernier recours, l'annulation est envisagée par la direction du centre sportif du Gard et l'acheteur sera remboursé sur les prestations non réalisées.

10. DÉLOGEMENT DU FAIT DU CENTRE SPORTIF DU GARD

Dans le cadre d'un délogement total ou partiel dépendant de la volonté du CENTRE SPORTIF DU GARD, l'accueil de l'acheteur se fera dans un établissement de catégorie au moins équivalente sans supplément de prix, et à proximité de l'hébergement initialement réservé dans la mesure du possible. Les frais inhérents au transfert resteront à la charge de l'acheteur sans qu'il puisse se prévaloir du paiement d'une indemnité.

11. FORCE MAJEURE – CAS FORTUITS

Seront considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit ceux communément reconnus comme tels par la jurisprudence des tribunaux français. En cas de force majeure ou de cas fortuit, LE CENTRE SPORTIF DU GARD s'efforcera de reloger l'acheteur dans un établissement similaire indépendant tout en dégageant sa responsabilité.

12 - ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE

L'acheteur s'engage à fournir une attestation d'assurance auprès de la compagnie de son choix couvrant la responsabilité civile du groupe accueilli et les frais ou dégradations occasionnés durant le séjour par les membres du groupe.

13 - ASSURANCE OPTIONNELLE

LE CENTRE SPORTIF DU GARD offre la possibilité de souscrire une assurance complémentaire auprès de son partenaire SAM LOISIRS couvrant les risques encourus lors de votre séjour, tels que notamment, annulation et interruption de séjour. Les détails de cette offre sont consultables sur notre site Internet à la rubrique « infos pratiques ».

La souscription de l'assurance annulation ne peut être faite que lors de la réservation du séjour et son coût est précisé au devis. Le contrat d'assurance complémentaire prend effet à compter de la date de souscription (date de signature du devis). Dès que le contrat est souscrit, les garanties s'appliquent. Aussi la prime d'assurance reste acquise au CENTRE SPORTIF DU GARD et n'est jamais remboursable, quel que soit le motif de l'annulation.

En cas d'annulation, d'interruption ou d'utilisation de l'assurance rapatriement, vous devez contacter directement la compagnie d'assurance qui vous indiquera les démarches à suivre.

Conformément aux conditions générales de vente de l'assurance annulation et rapatriement, l'ouverture d'un dossier est soumise à un examen du dossier et des pièces justificatives. Le contrat d'assurance prévoit le remboursement des différents frais dans la limite d'un plafond et déduction faite d'une franchise. LE CENTRE SPORTIF DU GARD ne peut être tenu responsable des conditions de remboursement de votre dossier.

14. CONDITIONS DE SÉJOUR

14.1 CONDITIONS D'OCCUPATION

L'acheteur se conformera à respecter la réglementation en vigueur pour l'organisation des séjours de groupe en centre avec hébergement. A son arrivée, il transmettra les consignes générales et spécifiques de sécurité et le règlement intérieur à son groupe.

Il signalera à l'accueil toute anomalie ou dysfonctionnement constatés dans les locaux mis à sa disposition.

Le jour de son départ, Il communiquera les éventuelles dégradations et s'engage à payer les réparations qui feront l'objet d'une facturation complémentaire en fin de séjour.

14.2 HEBERGEMENT

L'accès aux chambres et la remise des clés est possible à partir de 14h00 et les chambres doivent être libérées au plus tard à 10h00. Selon l'affluence et les arrivées-départs sur la même journée, le centre sportif du Gard peut être amené à modifier ces horaires.

Les chambres doubles ou multiples sont configurées en lit simple. Dans le cas où certains participants demanderaient à être logés en chambre double avec un grand lit, il est indispensable de le préciser au moment de votre réservation.

Pour les séjours avec nuitées, les lits ne sont pas faits à l'arrivée sauf si l'option est prévue dans la réservation. Les draps et couvertures sont fournis. Pour les séjours de plus de 12 nuits, le ménage est effectué en milieu de séjour et les draps sont changés. Le couchage en hauteur ne convient pas aux enfants de moins de 6 ans. Les adultes sont seuls responsables en cas d'incident ou accident impliquant un enfant et un lit en hauteur.

14.3 RESTAURATION ET ESPACES PARTAGES

Les menus proposés ne tiennent pas compte des régimes alimentaires particuliers sauf si l'acheteur en a fait la déclaration auprès de l'accueil au moment de la préparation de son séjour. La déclaration et la gestion des P.A.I. (Plan d'Accueil Individualisé) incombe à l'acheteur et plus particulièrement à son encadrement. LE CENTRE SPORTIF DU GARD ne pourrait être tenu responsable en cas de non-respect de ce P.A.I. et d'accident lié à ce dernier.

Toute prestation supprimée en cours de séjour et prévue initialement sur la réservation ne sera pas déduite de la facturation. L'acheteur se doit de signaler par courriel à l'accueil les éventuelles modifications avant le début de son séjour.

Tout besoin d'espaces privés pour l'organisation d'apéritifs ou autres moments festifs doit être signalé lors de la réservation et figurera sur le devis.

14.4 DISPOSITIONS PARTICULIERES

Au cours du séjour, toute prestation supplémentaire ou demande spécifique ne figurant pas sur le devis ne peut être considérée comme un engagement de la part du centre sportif du Gard. Celle-ci devra être précisée et validée par l'acheteur qui devra payer le supplément.

15. RÈGLEMENT INTÉRIEUR

L'acheteur doit prendre connaissance du règlement intérieur qui fixe les droits et les obligations d'occupation du centre sportif du Gard. Le règlement intérieur est affiché à l'accueil et consultable dans le livret d'accueil numérique. Tout manquement au règlement intérieur sera signalé par l'équipe du centre sportif du Gard au responsable de groupe (ou accompagnateur).

En cas d'incident grave, LE CENTRE SPORTIF DU GARD peut procéder à l'exclusion immédiate et ce, sans aucune indemnité et/ou sans aucun remboursement si un règlement a déjà été effectué. Les prestations non réalisées restent dues. En cas d'infraction grave ou répétée au règlement intérieur et après mise en demeure par LE CENTRE SPORTIF DU GARD de s'y conformer, LE CENTRE SPORTIF DU GARD pourra résilier le contrat et refuser toute réservation future.

16. RESPONSABILITÉS

LE CENTRE SPORTIF DU GARD ne peut être tenu pour responsable des vols et détériorations d'objets personnels ou de matériel tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des locaux, y compris les parkings. L'assurance du matériel et des effets personnels des participants reste à la charge de l'acheteur qui renonce expressément à tout recours contre LE CENTRE SPORTIF DU GARD pour tout dommage causés à ces biens à ce titre, y compris le vol desdits biens. LE CENTRE SPORTIF DU GARD conseille aux acheteurs de ne pas emporter d'objets de valeurs.

17. RECLAMATIONS

Les réclamations qui surviennent durant le séjour doivent être signalées au plus tôt à la direction du centre sportif du Gard afin qu'une solution puisse être trouvée. Les réclamations ne pouvant être traitées sur place ou qui n'ont pas été résolues de manière satisfaisante doivent être adressées par courrier ou par mail à la direction du centre sportif du Gard.

18. PREUVE

En application des dispositions de l'article 1316-2 du code civil, il est expressément convenu que sauf erreur manifeste du CENTRE SPORTIF DU GARD, les données conservées dans le système d'information du centre sportif du Gard, notamment dans les outils de messagerie électroniques utilisés ont force probante quant aux commandes passées et à l'exécution des obligations des parties. Les données sur support informatique ou électronique ainsi conservées constituent des preuves, et si elles sont produites comme moyen de preuve par le centre sportif du Gard dans toute procédure contentieuse ou autre, elles seront recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

19. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les informations qui sont demandées à l'acheteur à l'étape de la réservation sont nécessaires au CENTRE SPORTIF DU GARD pour enregistrer et confirmer la réservation.

Sauf objection de l'acheteur et à la suite de l'ouverture de son dossier, LE CENTRE SPORTIF DU GARD peut utiliser les coordonnées de contact du réservataire pour lui adresser ses brochures, sa newsletter (lettre d'information), ses offres promotionnelles, une invitation à compléter un questionnaire de satisfaction à la suite de son séjour, etc.

L'acheteur peut se désabonner de ces communications marketing facilement et à tout moment en cliquant sur le lien « Se désinscrire de notre newsletter » qu'il trouvera en bas des newsletters.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (dite loi "Informatique et Libertés") et au règlement européen sur la protection des données, le site internet ainsi que le traitement automatisé des données nominatives réalisées par LE CENTRE SPORTIF DU GARD ont fait l'objet de déclarations à la CNIL.

Le visiteur du centre sportif du Gard a connaissance que les informations qu'il donne dans les formulaires sur le site, sont utiles pour répondre à sa demande, et sont destinées à des fins de gestion administrative et commerciale.

Conformément à l'article 34 de la Loi Informatique et Libertés, l'acheteur dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité ou d'opposition des données qui vous concernent.

Pour exercer ce droit d'accès, il faut s'adresser à : CENTRE SPORTIF DU GARD – chemin des sports – 30430 MEJANNES-LE-CLAP. Par ailleurs, par application des dispositions de l'article L.223-2 du Code de la Consommation, la direction informe l'acheteur du droit dont il dispose de s'inscrire sur la liste Bloctel d'opposition au démarchage téléphonique. Pour ce faire, l'acheteur doit se rendre sur le site www.bloctel.gouv.fr.

20 - GARANTIE FINANCIERE

Selon l'article L. 211-3 du Code du Tourisme, l'obligation d'immatriculation au registre des opérateurs de voyages et de séjours ne s'applique pas à l'Etat, aux collectivités territoriales, et à leurs établissements publics à caractère administratif dès lors qu'ils réalisent ces opérations pour leurs seules manifestations liées à leur statut. Par conséquent, LE CENTRE SPORTIF DU GARD ne bénéficie pas de garantie financière.

21 - ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE DU CENTRE SPORTIF DU GARD

Pendant la durée du séjour, les participants bénéficient de la garantie responsabilité civile du CENTRE SPORTIF DU GARD pour tout dommage corporel ou matériel dont le centre sportif serait reconnu responsable à votre égard. Notre assurance couvre notre seule responsabilité civile professionnelle conformément à la loi. Notre contrat d'assurance est souscrit auprès de la MAIF, 200 avenue Salvador Allende – CS 90000 – 79038 NIORT cedex 9.

En cas d'accident, Inter Mutuelles Assurances peut organiser, avec le responsable du groupe et après avis médical, le rapatriement sanitaire (Tél : 0 800 875 875 - numéro de sociétaire 0190252A/MAIF).

INFORMATIONS UTILES

Centre sportif du Gard

Chemin des sports

30430 MEJANNES-LE-CLAP

Tél. 04 66 60 29 30

Courriel : contact@centre-sportif-gard.fr

Site Internet : www.centre-sportif-gard.fr

Statut

Etablissement Public Administratif

N° SIRET : 200 028 207 00013

TVA Intracommunautaire : FR 71444942932

Propriétaire : Conseil Départemental du Gard

Agréments

Education Nationale : DSEN30/2017-01

Cohésion sociale

- Lou Gandar : n°301640008
- Lou Sanglier : n°301640006
- Les Cades : 301640009
- Le Mas du Chêne : 301640007
- Li Renaire : 301640012
- Lou Simbeü : 301640011
- Moun Pantaï : 301640010

